

## L'appel au mécénat réactif

L'assemblée générale de l'ASET, Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Tarnac s'est tenue le 3 août à Tarnac. Les 110 adhérents, présents ou représentés ont approuvé les rapports exposés par le conseil d'administration. Alain Deschamps, président de l'ASET a tenu à préciser que, à ce jour, aucun euro de la commune n'a été engagé dans les opérations déjà réalisées. Le maire de Tarnac et Christine Seguy représentant la Fondation du Patrimoine étaient invités à cette assemblée.

En effet le public était soucieux d'en apprendre plus sur le rapport d'études de Monsieur Manculescu, Architecte en Chef des Monuments Historiques dont Bernard Leduc, maire de Tarnac dispose depuis quelques semaines.

Après avoir rappelé le montant estimé des travaux soit 1.500 000 €, le maire a précisé que cette étude devait recevoir l'aval de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, avant tout engagement. Monsieur Leduc évoque les 4 points majeurs de la restauration, dont la partie la plus onéreuse, 900 000€ concerne la toiture, la couverture et la charpente. Il rapporte également les altérations constatées par l'architecte. Au-delà des causes connues telles que les ruissellements et l'existence de source souterraine, l'architecte a mis en évidence de graves anomalies structurales. Pour informer l'assistance de la gravité de ces désordres, il cite la conclusion du rapport qui indique clairement que sans intervention majeure rapide c'est la pérennité même de l'édifice qui est en jeu.



### Un appel au mécénat populaire

Les montants engagés sont énormes, si les subventions peuvent en couvrir 80% il reste 20% à la charge de la commune. Il est évident que le budget communal ne supportera pas cette dépense quand il y a tant d'autres projets prioritaires. C'est là que l'association doit continuer d'intervenir pour mobiliser des donateurs et des mécènes. Madame Seguy a rapidement dressé le bilan de ces deux premières années de partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Mentionnant les 177 dons reçus dans le cadre du mécénat populaire elle a tenu à féliciter la population tarnacoise pour sa forte implication dans ce projet de restauration.

Après avoir expliqué le rôle et le fonctionnement de la Fondation du Patrimoine Madame Seguy a évoqué les divers avantages fiscaux se rapportant aux dons des particuliers et des entreprises. En effet les dons des particuliers donnent droit à des économies d'impôts de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable. Les personnes assujetties à l'ISF peuvent sous certaines conditions faire bénéficier directement l'association d'une part importante de cette imposition. Quant aux entreprises elles peuvent bénéficier de réductions de 60% du montant du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise.

En conclusion de cette assemblée générale le président Alain

Deschamps a remercié les 200 adhérents de l'association, et rappelé que la sauvegarde de l'église nécessitera une forte implication des adhérents, des donateurs connus ou anonymes et des institutions publiques et privées. Toute forme de mécénat sera la bienvenue. Vous aussi vous pouvez aider à la sauvegarde de l'église Saint-Gilles, Saint-Georges de Tarnac. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de l'association : <http://www.surleplateau.com/aset>.